



**Date de la convocation** : 28 novembre 2022

**Etaient présents** : Monsieur CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, RAULINE Alexandra, et VERNHET Guy.

**Étaient absents** : Mme LEGRIGEOIS Céline représentée par M. FURON Jean-Marc, M. MICHELLAND Pierre, M. MILLE Didier représenté par Mme BUREL Stéphanie, Mme TIZON Sophie représentée par Mme CHOPIN Elodie et M. VANDERMERSCH Thomas

Madame ENAULT Alexandra a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**1°) Communauté de communes Cingal Suisse-Normande / modification des statuts**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de l'approuver sous réserve qu'il soit modifié et complété.

**2°) Personnel / création d'un poste d'adjoint technique**

Afin de pérenniser l'emploi de l'agent de ménage, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer un poste d'agent technique à raison de 6/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**3°) Location / caution brasserie**

Suite au départ de la SAS O PARC DE LA VALLEE du local commercial « brasserie » le 18 octobre dernier, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de lui facturer les dépenses qui lui sont imputables, et pour ce faire, de conserver la retenue de garantie. Le budget sera modifié en conséquence.

**4°) Voirie / intégration dans le domaine public**

Le Conseil Municipal, considérant la structure des voies suivantes, a décidé à l'unanimité de classer dans la voirie communale la rue des Corde (au-delà du n°12), l'Impasse de Blés et la voie douce.

**5°) Cimetière / consultation caveaux et columbarium**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir le devis des Pompes Funèbres Pétruvienues pour la réalisation de huit caveaux dans le cimetière et la pose d'un columbarium pour un montant total de 16 712.00 € TTC.

Le Maire  
Régis CROTEAU

